

A Angers, le 28 avril 2020

Monsieur le Président,

Votre courrier du 14 avril 2020 a retenu toute mon attention. Vous y exprimez vos inquiétudes, légitimes, quant aux conditions de vie des voyageurs durant la période de crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie du COVID-19.

Afin de protéger l'ensemble de la population, notamment les plus vulnérables d'entre nous, je tiens à vous préciser qu'un important travail de coordination a été effectué dans le département par l'ensemble des services compétents. Ainsi, dès le début de la crise sanitaire, un partenariat s'est établi entre les collectivités, la direction départementale de la cohésion sociale, l'agence régionale de santé, le CHU d'Angers, le conseil départemental et la préfecture, afin de prendre en compte les problématiques particulières des voyageurs.

Ce travail partenarial a permis d'une part, d'explicitier les consignes sanitaires et de distanciation sociale destinées à freiner la propagation du virus, d'autre part, de permettre aux gens du voyage de respecter le confinement en tenant compte des particularités liées à la vie en résidence mobile (remise d'attestations de déplacements sur site, dépôt et collecte du courrier, etc). Le département de Maine-et-Loire a également activement participé, avec la FNASAT, à la rédaction du document de préconisations validé par la DIHAL, document diffusé à l'ensemble des élus locaux par mes services pour une meilleure prise en compte dans les territoires.

Un suivi territorial renforcé, en lien avec l'ensemble des collectivités et des gestionnaires d'aires d'accueil, a par ailleurs été mis en place et est actualisé quotidiennement depuis le 17 mars dernier. Nous n'avons, à ce jour, recensé aucun décès de voyageur dans le Maine-et-Loire depuis le début de cette crise, et les quelques cas avérés ou suspects ont fait l'objet d'un suivi attentif au sein des familles concernées.

Conformément aux instructions nationales, aucune procédure administrative d'expulsion n'a été prononcée à l'encontre des stationnements illicites répertoriés sur le département. De même, les accès aux fluides (eau, électricité) ont toujours été maintenus sur les aires d'accueil et ont été mis en place autant que possible par les collectivités pour les stationnements diffus. Sur certains sites, des bennes à déchets ont été ajoutées afin de combler le manque de fréquence des ramassages et garantir une propreté des lieux de stationnements. Pour la majorité des aires avec prépaiement, il a été décidé que les frais seraient réglés à la fin du confinement, les familles étant informées de leurs frais hebdomadaires. Certaines collectivités ont même voté la gratuité des droits de places.

Afin de garantir l'accès aux droits des voyageurs, les collectivités ont poursuivi leur veille sociale et sanitaire sur les aires d'accueil et les travailleurs sociaux de l'opérateur social départemental n'ont cessé d'être en contact régulier avec les familles afin de les rassurer, de leur rappeler les mesures barrières et de les informer de la poursuite de leurs droits. Le conseil

départemental assure lui aussi une veille sur l'accompagnement social des voyageurs, en informant quotidiennement les collectivités et travailleurs sociaux des décisions prises au niveau national, départemental et local sur les aides exceptionnelles pouvant être accordées aux familles et aux travailleurs indépendants.

Des appuis via diverses associations ou centres communaux d'action sociale ont enfin été apportés pour de l'aide alimentaire ou éducative. Afin de faciliter une continuité pédagogique et que les enfants puissent poursuivre leurs apprentissages, des outils éducatifs ont notamment été envoyés aux gestionnaires, travailleurs sociaux et familles de voyageurs, en lien avec l'Education Nationale et la CASNAV de Maine-et-Loire.

Les gens du voyage sont majoritairement respectueux des mesures de confinement dans le département, et les différents partenaires compétents restent à l'écoute de leurs problématiques particulières. J'ai aussi constaté, parmi le public voyageur, certains contrevenants à ces mesures. Mes services, en lien avec les forces de l'ordre, y sont très attentifs et les personnes ou les groupes concernés font l'objet d'un rappel des règles et de verbalisations systématiques afin d'éviter la réitération de tels faits, dans l'intérêt de tous.

Tels sont les éléments que je souhaitais vous apporter suite à votre courrier. Soyez assurés de mon engagement à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Le Préfet  
René BIDAL